



Conversation enregistré à mon insu.

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **18:50**

Bonjour,

J'ai une question pour une affaire très très compliquée.

J'ai été victime d'un "piège" de la part de plusieurs personnes. Les personnes en questions m'ont ajouté sur le célèbre réseau social sxxx afin de me poser des questions, je précise que j'avais bu et qu'ils étaient au courant.

Ils m'ont fait dire tout et n'importe quoi dessus, et sachant que je ne tiens pas vraiment l'alcool, j'ai raconté un peu n'importe quoi. Ils m'ont fait parler d'à peu près toutes les conneries que j'ai pu faire dans ma vie (bien que les 3/4 des choses émanant de cette conversation sont fausses). Ils avaient aussi volé mon mot de passe fxxxk, il y a de ça deux ans, sans que je le saches et ont enregistré plusieurs conversations avec des personnes. Maintenant ils me menacent de tout montrer.

J'aimerais savoir si cela constitue en soi une preuve devant un tribunal, svp ?

Merci.

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **19:23**

Je tiens à préciser qu'il m'avait dérobé mon téléphone de manière violente afin d'enregistrer des conversations comprometteuse pour me faire du chantage

Par **Visiteur**, le **04/04/2018** à **19:26**

Bonjour,
Vous pouvez peut être commencer par un dépôt de plainte pour abus de faiblesse.

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **19:28**

Oui ça je verrais par la suite
En vrai j'aimerais juste savoir si cette conversation peut être une preuve devant un tribunal
Et si les conversation qu'ils ont pris de mon Facebook sans mon accord aussi ?

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **20:30**

Personne ?

Par **Tisuisse**, le **05/04/2018** à **09:25**

Bonjour,

Commencez déjà par déposer plainte comme cela vous a été proposé précédemment, la suite découlera de cette plainte.

Par **morobar**, le **05/04/2018** à **19:46**

En matière pénale tout est bon. Pas besoin de preuve loyale pour la présenter au juge.